

Réponse à Nice matin et au maire d'Escragnolles sur le mariage de sa fille, par Jean de la Valette

écrit par Christine Tasin | 10 octobre 2013



Une tempête dans un verre d'eau. Voilà ce qu'a déclenché notre [article](#) du 18 septembre dernier sur le sympathique et pittoresque mariage célébré (on le suppose, le samedi 16 septembre) par le maire du petit village d'Escragnolles, dans les Alpes Maritimes. Rappelons que notre attention avait été attirée par un article de Nice Matin, rapportant que l'édile, par ailleurs père de la mariée, avait officié en uniforme de général de la Révolution Française. « *Un petit clin d'œil à François Mireur, général de la République, promoteur de la Marseillaise et natif d'Escragnolles* », précisait-il au journal.

Amusés et séduits par l'initiative, nous donnions le lien de l'article de Nice matin qui comporte une photo de la scène, laquelle illustre aussi notre propre article. Nous y exprimions en quelques mots une vision positive de cette réminiscence historique, à l'heure où les symboles de notre République, à commencer par notre hymne national, sont au mieux oubliés, au pire piétinés. Et nous invitons nos

lecteurs à envoyer un courriel de félicitations au maire républicain.

<http://www.resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/mariage-r%C3%A9publicain-du-NM-16-09-2013-couleur.pdf>

<http://www.resistancerepublicaine.com/2013/quand-le-maire-marie-sa-fille-en-general-de-la-revolution-francaise-pour-rendre-hommage-a-la-marseillaise/>

Si un article comme le nôtre avait émané d'un quelconque support propre-sur-lui (de préférence socialiste), on en serait resté là, et le maire comme la fille auraient probablement été flattés. Seulement voilà, nous avons tendance à oublier que pour la bien-pensance, nous sommes d'extrême droîte ! Eh oui amis lecteurs, il faut vous y faire : aujourd'hui défendre des valeurs comme la laïcité (et donc contester démocratiquement l'islam avec qui elle est incompatible) ; être fier de la France et de son histoire ; parler d'identité nationale (quel terme grossier !) ; vouloir la sécurité, c'est propager la peste brune car par un deuxième raccourci, extrême droite = fascisme. Vous tous qui lisez ce site régulièrement, vous n'êtes qu'une bande de « fachos ».

Alors mettez-vous à la place de cette famille qui vit ce jour de joie unique dans la vie (on le voudrait) sali par des éloges nauséabonds. Révoltant non ?

Dans la journée du 8 octobre nous recevions un courriel de la jeune mariée qui émergeant tardivement des vapeurs voluptueuses de sa nuit de noces, prenait connaissance de notre lâche agression contre sa félicité nuptiale. Nous étions sommés de retirer la photo de mariage de notre article (lui-même n'étant pas clairement dénoncé), et de présenter des excuses (rien de moins), sommation ponctuée de force points d'exclamation et mots en gros caractères, signes du courroux de l'auteur.

Nous lui répondîmes calmement que bien que la photo ait déjà

été publiée par Nice matin et à ce titre ne pouvait lui causer aucun préjudice, nous acceptons pour lui être agréable de la retirer, mais maintenions le lien y conduisant, via Nice matin. Et ajoutions que nous étions prêts à publier sa réaction éventuelle dans le cadre du droit de réponse prévu par la loi.

Le lendemain 9 octobre, la dame un peu calmée en prenait acte, réitérant pour le principe ses griefs sur un ton différent.

Nous aurions eu tôt fait d'oublier cet épisode si nous n'avions appris que le 8 octobre, jour où nous avons reçu le courriel de protestation, *Nice matin* avait publié un article révélant ce scandale : un site « extrémiste » (suivez mon regard) a parlé du mariage de la fille du maire d'Escragnoles !

<http://www.nicematin.com/escragnoles/le-mariage-de-la-fille-du-maire-descragnoles-sur-un-site-internet-extremiste.1471286.html>

Est-ce lui qui a alerté notre correspondante, provoquant sa réaction indignée ? Nous l'ignorons. Mais le dit article vaut le détour, tant par les affirmations de l'auteur, que par celles du maire qui y sont rapportées.

Selon le plumitif de permanence ce jour là, « *en mariant sa fille cet été, Jacques Ballestra, maire d'Escragnoles ne s'attendait pas à un tel désagrément* ». Lequel ? Celui de voir ce mariage relaté sur le site d'une association « *qui prétend défendre les valeurs de la république et stigmatise l'islam* ». Qu'on se le dise : « stigmatiser » (c'est-à-dire critiquer, en bon français) l'islam, c'est violer les « valeurs de la république ». Passons sur cette expression nébuleuse par laquelle la gauche désigne ses propres valeurs, usurpant le mot « république » avec la complicité de la droite honteuse. Retenons surtout qu'aux yeux des petits Staline qui pullulent dans la presse, on peut tout critiquer

hormis l'islam, et le faire c'est être « extrémiste ». C'est beau la liberté.

De son côté le maire, qui se croit comme sa fille taché par nos éloges, croit nécessaire de s'en laver en rappelant que ses grands-parents ont combattu le nazisme, qu'il défend les « *lois de la République* », et qu'il interdit « *à tout extrême d'exploiter cet article à des fins politiciennes* ». Les lois de la République ? Quelle loi avons-nous jamais enfreint ? Extrême ? Il est vrai que quand on se revendique comme lui du Centre on ne voit d'un côté comme de l'autre que des extrêmes, et en ce sens nous ne saurions nous en offusquer. Soyons indulgent envers un courant politique que l'opportunisme condamne au cocufiage éternel. « *Les centristes, disait Pompidou, c'est comme les beignets : on les roule dans la farine et on les fait frire* ».

Quand à sa référence au nazisme valant sous-entendu injurieux à notre égard, elle serait comique si ce n'était pathétique. Elle révèle tant son inculture historique que son manque d'information. Sur ce dernier point (car sur sa culture nous sommes impuissants) nous le renvoyons, tout comme le journaliste cité plus haut, à l'article 2 de nos statuts dûment enregistrés en préfecture définissant l'objet de Résistance républicaine.

Article 2 : objet

Cette association a pour but la promotion et la défense de l'héritage républicain français dont les principes sont exprimés notamment par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, la loi de séparation des

Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905, les articles 1 et 2 de la Constitution du 4 octobre 1958.

En application de ces principes, l'association se propose plus particulièrement de :

– Faire connaître la laïcité et la défendre contre toute atteinte d'où qu'elle vienne. A cet égard les membres de l'association considèrent que dans son état actuel, l'islam est la principale menace envers la laïcité.

– Lutter contre toute forme de xénophobie et de racisme

– Faire respecter la liberté de pensée et d'expression

– Défendre et promouvoir le droit à la sécurité des citoyens, dont la source est le droit à la sûreté prévu par l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme

Avouez qu'à cette lecture, on est inquiet pour la République.

Il nous reste pour conclure à souhaiter beaucoup de bonheur aux jeunes époux, si ces vœux de notre part ne leur semblent pas un nouvel outrage à leur virginité républicaine. Espérons que si le mariage est prolifique, leur progéniture sera saine.

Si par malheur une malformation congénitale devait survenir (yeux en forme de croissant islamique, sexe en forme de croix gammée) nous jurons n'y être pour rien.

Jean de la Valette